

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 83

14 janvier 2009

SOMMAIRE

Agence de l'Énergie	3981	Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	3969
BEL Liquidity Management Ltd., Luxem- bourg Branch	3942	Home Decor Luxembourg	3981
Big Ben S.à r.l.	3964	I & B Conseils Informatique et Bâtiment S. à r.l.	3983
Blafis Inc. S.A.	3964	Immofast	3939
Brøderna-Sten S.A.	3943	Ivory S.à r.l.	3945
Califorion S.à r.l.	3940	La Concorde	3982
Canal 3 International S.A.	3967	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A.	3982
Canaria S.à r.l.	3938	Lion Finance S.A.	3950
Captain Holdings S.à r.l.	3960	Magnalux Invest S.A.	3938
Cavok Investments & Technologies	3976	Malerbetrieb Zimmer S. à r.l.	3943
CIC CH Fund	3980	Mangrove II Founders S.C.	3982
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	3979	Mangrove III S.C.A. SICAR	3980
D & P Luxembourg	3960	Marcan S.à r.l.	3939
Etesian Investments S.à r.l.	3948	NLF Associés S.A.	3971
Eworks Europe S.A.	3984	Opoczno Luxembourg S.à r.l.	3982
Financière Daunou 9 S.à r.l.	3940	Perpetuum Immobilier S.A.	3971
First Place Investments S.A.	3938	Polcevera S.A.	3954
Forum Developments S.A.	3939	PXP S.à r.l.	3941
Forum Estate S.à r.l.	3940	Real Estate Bridel S.A.	3959
GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.	3941	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	3944
Genie Therm s.à r.l.	3979	Royal Sunshine S.à r.l.	3940
GREP Toulouse	3984	Sab Soparfin S.A.	3939
HBI Leipzig S.à r.l.	3958	Scherf S.à r.l.	3941
HBI Maisach S.à r.l.	3960	Schuler S.à r.l.	3942
HBI Neukirchen-Vluyn S.à r.l.	3962	SECO-Team	3944
HBI Pleidelsheim S.à r.l.	3954	Securininvest S.à r.l.	3941
HBI Querumer Forst S.à r.l.	3956	Simac PSF S.A.	3981
Heros S.A.	3938	Sofininvest S.A.	3968
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.	3970	Stefano S.A.	3969
Hewlett-Packard Luxembourg Internatio- nal S.à r.l.	3970	Tom's Fleesch S.A.	3956
Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l.	3970	Trillium Investments Luxembourg S.à r.l.	3980
		Venturi S.A.	3969

Magnalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001485/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

First Place Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001487/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06273. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Canaria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 119.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001488/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06270. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Heros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001637/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05971. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 67.856.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001494/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05676. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Immofast, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.530.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001495/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05684. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Marcans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 29.504.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001496/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02672. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Forum Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.684.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001643/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07494. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001497/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02676. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Royal Sunshine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.272.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001498/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02678. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Forum Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.755.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001499/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02682. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Financière Daunou 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

Par résolution signée en date du 28 novembre 2008, l'associé unique décidé de nommer Dr KOCH Jürgen, avec adresse au 4, Taunusblick, 61462 Königstein in Tanus, Allemagne, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001734/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07574. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Securinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.485.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001500/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02683. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

PXP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 106.506.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001501/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02685. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Scherf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 43.082.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001502/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02687. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 11.386.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009001897/231/15.

(080191250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

BEL Liquidity Management Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.609.

 —
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la société de droit hongrois BEL Liquidity Management Limited Liability Company ("la Société") du 13 décembre 2008, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg:

- Nom: BEL Liquidity Management Ltd., Luxembourg Branch.

- Siège social: 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Objet social: L'activité principale de la succursale est de financer les activités du groupe Baytex Energy group. Celle-ci consiste notamment dans la réalisation des tâches suivantes:

* Exercer une activité de prêt, d'avance de fonds, et de crédit envers tout autre société faisant partie intégrante de "l'accord de gestion de liquidité".

* Acquérir, protéger, prolonger, renouveler, au Luxembourg ou ailleurs, toute marque, brevet, licence, procédé, concept, ou autre droit de propriété intellectuelle.

* Procéder à d'autres opérations, en relation directe ou auxiliaire à ses activités, i considérées comme rentables par le conseil de gérance de la succursale.

- Représentants de la société:

* Monsieur Derek Aylesworth membre du Conseil de gérance, né le 30 octobre 1962 à Vancouver, Canada, résidant professionnellement au 9 700 Szombathely, Várkonyi utca 15., Hongrie.

* Monsieur Ernö Bobek membre du Conseil de gérance, né le 22 janvier 1969 à Budapest, Hongrie, résidant professionnellement au 9 700 Szombathely, Várkonyi utca 15., Hongrie.

* Monsieur András Bartos, membre du Conseil de gérance, né le 29 mars 1953 à Kecskemét, Hongrie, résidant professionnellement au 9 700 Szombathely, Várkonyi utca 15., Hongrie.

- Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

* Monsieur Paul de Haan, gérant, né le 20 Juin 1971 à Alkmaar, Pays-Bas, résidant professionnellement au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

* Pouvoirs de signature: la seule signature du représentant permanent engage la succursale. Le représentant permanent est autorisé à prendre des décisions, à faire des actes et à signer tout document au nom de la succursale dans le cadre de la réalisation et de l'exécution de l'objet social de celle-ci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Paul de Haan

Gérant de la succursale

Référence de publication: 2009001568/1026/39.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09710. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

 —
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2008

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2008 que:

- Les associés acceptent à l'unanimité la démission de Madame Martine Ehlinger de son poste de gérante;

- Les associés désignent Monsieur Stéphane Merlet né le 5 juillet 1971 à Saint Dizier (France) et demeurant à L-7217 Bereldange, 52, rue de Bridel, au poste de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Fait à Windhof, le 30 septembre 2008.

Marcel Ehlinger.

Référence de publication: 2009001969/824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Brøderna-Sten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 115.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009001659/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Malerbetrieb Zimmer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.969.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Horst Fritz ZIMMER, Malermeister, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 5. Oktober 1973, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, An der Kapellenmühle 16,

2) Frau Katrin Melanie ZIMMER, geborene BOTH, Hausfrau, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 15. Januar 1975, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, An der Kapellenmühle 16.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MALERBETRIEB ZIMMER S. à r.l." mit Sitz in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 125.969, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 13 März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1091 vom 7. Juni 2007 und deren Statuten noch nicht abgeändert wurden.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklären die Komparenten, dass die Gesellschaft "MALERBETRIEB ZIMMER S. à r.l." mit sofortiger Wirkung als aufgelöst zu betrachten ist und dass die Auflösung gemäß den Rechten der Anteilhaber und Drittpersonen vollzogen wurde.

Die Komparenten übernehmen sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haften persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Den Geschäftsführern wird für die Ausübung ihres Mandates Entlast erteilt.

Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während fünf (5) Jahren aufbewahrt In L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

(Gezeichnet) H. ZIMMER, K. BOTH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2008. Relation: REM/2008/1563. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 23. Dezember 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009002126/8085/40.

(080191254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Stephen Bough, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

- Nomination de Rob de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant catégorie de A, avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001731/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SECO-Team, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.276.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals;
- 2) Monsieur Thierry LINSTER, architecte, demeurant à L-9465 Walsdorf, 11, Am Haff;
- 3) Mademoiselle Martine REINERT, architecte, demeurant à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SECO-TEAM, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 20 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de réunion des associés du 30 janvier 2002, publié par extrait au Mémorial C, numéro 811 du 29 mai 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.276.

II.- Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000.-), représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Marc GUBBINI, prénommé, deux cents parts sociales,	200
2) à Monsieur Thierry LINSTER, prénommé, deux cents parts sociales,	200
3) à Mademoiselle Martine REINERT, prénommée, deux cents parts sociales,	<u>200</u>
Total: six cents parts sociales,	600

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérants de la Société est accordée à Monsieur Marc GUBBINI, Monsieur Thierry LINSTER et Mademoiselle Martine REINERT, prénommés.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc GUBBINI, Thierry LINSTER, Martine REINERT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008, Relation: LAC/2008/49730. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 décembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009001757/222/48.

(080190692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.539.

In the year two thousand eight,

on the twenty-eighth day of the month of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Spokane - Projectos e Consultoria S.A.", a company governed by the laws of Madeira, Portugal, with registered office at 2 Avenida Zarco, 9000 - 069 Funchal, Madeira, Portugal, registered with the Commercial Registry of the Madeira International Business Centre under no. 511144954 (previous registration n° 6472/20030321) (the "Shareholder"),

here represented by Mr Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2008 .

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Ivory S.à.r.l.", a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, of May 9th 2006, published in the Mémorial C, number 1424, of 25 July 2006, , and entered in the Luxembourg Register of commerce and Companies, Section B, under the number 116.539. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on 26 June 2006, published in the Mémorial C, number 1813, of 28 September 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 185,125.-) to three hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 375,125.-).

2 To issue seven thousand six hundred (7,600) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscriptions for six thousand (6,000) new shares by Spokane - Projectos e Consultoria S.A. and for one thousand six hundred (1,600) new shares by Benevolent Holding Limited, and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

4 To amend article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred eighty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 185,125.-) to three hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 375,125.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seven thousand six hundred (7,600) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Spokane - Projectos e Consultoria S.A., prenamed, represented by Mr Nicolas GAUZÈS, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

Spokane - Projectos e Consultoria S.A. declared to subscribe for six thousand (6,000) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to fully pay the par value of such new shares by contribution in cash in an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-).

Thereupon appeared Benevolent Holding Limited, a limited liability company, incorporated and governed by the laws of Cyprus, with registered office at having its registered office at Neocleous House, 199, Arch. Makarios III Avenue, CY-3030 Limassol, Cyprus,

represented by Mr Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2008.

Benevolent Holding Limited declared to subscribe for one thousand six hundred (1,600) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to fully pay the par value of such new shares by contribution in cash in an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-).

The aggregate amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the seven thousand six hundred (7,600) new shares to the subscribers as detailed above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Capital (first paragraph). "The capital of the Company is set at three hundred seventy five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 375,125.-) represented by fifteen thousand five (15,005) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Spokane - Projectos e Consultoria S.A.", une société soumise au droit de Madère, Portugal, ayant son siège social à Avenida Zarco No. 2, 9000 - 069 Funchal, Madeira, Portugal et immatriculée au Registre du Commerce du contre des affaires internationales de Madère sous le numéro 511144954 (ancienne immatriculation n°6472/20030321) ("l'Associé unique"),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Ivory S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire, demeurant à Niederanven, Luxembourg le 9 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1424 du 25 juillet 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 116.539. Les statuts de

la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné du 26 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1813 du 28 septembre 2006.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 185.125,-) à trois cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 375,125-).

2 Émission de sept mille six cents (7.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation des souscriptions de six mille (6.000,-) parts sociales nouvelles par Spokane - Projectos e Consultoria S.A. et de mille six cents (1.600,-) parts sociales nouvelles par Benevolent Holding Limited, par apport en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 185.125,-) à trois cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 375,125,-).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre sept mille six-cents (7.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite s'est présentée Spokane - Projectos e Consultoria S.A., précitée, représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, précité, en vertu de la procuration pré mentionnée.

Spokane - Projectos e Consultoria S.A. a déclaré souscrire six mille (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

Ensuite s'est présentée Benevolent Holding Limited, une société à responsabilité limitée constituée et soumise au droit chypriote, ayant son siège social Neocleous House, 199, Arch. Makarios III Avenue, CY-3030 Limassol, Chypre représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de la procuration donnée le 28 novembre 2008 (le "Second Souscripteur").

Benevolent Holding Limited a déclaré souscrire mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

Le montant de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les sept mille six-cents (7.600) parts sociales nouvelles aux souscripteurs, tels que détaillés ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital (premier alinéa). "Le capital social est fixé à trois cent soixante quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 375,125,-), représenté par quinze mille cinq (15.005) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14790. Reçu neuf cent cinquante Euros (190.000.- à 0,5% = 950.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009001771/239/155.

(080191495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Etesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.477.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight.

On the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Gleb Ellievich KISELEV, company director, born on December 20, 1974 in Moscow (Russia), residing at 80, Akademika Yangelya st 6A, Moscow (Russia),

here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Etesian Investments S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 109.477, was incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 12, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1309 of December 1, 2005.

II.- That the capital of the private limited company "Etesian Investments S.à r.l.", pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company "Etesian Investments S.à r.l.".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "Etesian Investments S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "Etesian Investments S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit.

Le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Gleb Ellievich KISELEV, administrateur de sociétés, né le 20 décembre 1974 à Moscou (Russie), demeurant à 80, Akademika Yangelya st 6A, Moscou (Russie),

représenté par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Mademoiselle Laetitia LENTZ, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Etesian Investments S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.477, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1309 du 1^{er} décembre 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Etesian Investments S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société à responsabilité limitée "Etesian Investments S.à r.l."

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "Etesian Investments S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "Etesian Investments S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2008. Relation GRE/2008/4913. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001931/231/101.

(080191343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.649.

—
STATUTS

L'an deux mil huit. Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMERICAN FOOD MARKETING INC., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), Apartado 6639-Z5,

ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 17 décembre 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LION FINANCE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 17 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne

sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, AMERICAN FOOD MARKETING INC., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), Apartado 6639-Z5.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.000.- Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur John SEIL, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 décembre 2008, LAC/2008/51228: Reçu cinq cents Euros (EUR 500.-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/08

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009001763/208/200.

(080191104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 57.595.

—
Veuillez prendre note de la nouvelle adresse de M. Edoardo Carlo PICCO, Administrateur de la Société, qui est désormais la suivante:

M. Edoardo Carlo PICCO 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polcevera S.A.

Ilenia Meduri

Private Employee

Référence de publication: 2009001960/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HBI Pleidelsheim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.361.

—
In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Pleidelsheim S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.361 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 5 May 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°1380, dated 18 July 2006, page 66202 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 16th, 2006, published in the Mémorial C, n° 2282 dated December 6th, 2006, page 109523;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Pleidelsheim S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 116.361 et constituée en vertu d'un acte reçu le 5 mai 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1380 en date du 18 juillet 2006 à la page 66202 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu le 16 octobre 2006 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2282, en date du 6 décembre 2006, page 109523,

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45415. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001779/211/93.

(080190701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Tom's Fleesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.534.

L'adresse de l'Administrateur Madame Cristina CURZI est désormais la suivante:

- L-4741 Pétange, 36, rue, des jardins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009001971/323/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HBI Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.678.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated May 24, 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated October 18, 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Querumer Forst S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.678 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on December 6, 2006 by Luxembourg Notary Maître André Schwachtgen, then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n°177, dated February 14, 2007, page 8471 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 27, 2007, published in the Mémorial C, n° 2036 dated September 20, 2007, page 97718;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the twenty-eight of June 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) ("Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Querumer Forst S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 122.678 et constituée en vertu d'un acte reçu le 6 décembre 2006 par le notaire luxembourgeois Maître André Schwachtgen, alors résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 177 en date du 14 février 2007 à la page 8471 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu le 27 juin 2007 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2036, en date du 20 septembre 2007, page 97718;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 28 juin 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45414. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001780/211/93.

(080190693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HBI Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.158.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Leipzig S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.158 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 1st March 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°1097, dated 07 June 2006, page 52641 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg dated 16 October 2006, published in the Mémorial C, n° 2282, dated 6 December 2006, page 109529;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Leipzig S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 115.158 et constituée en vertu d'un acte reçu le 1^{er} mars 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1097 en date du 7 juin 2006 à la page 52641 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2006, publiés au Mémorial C, sous le numéro 2282 en date du 6 décembre 2006, page 109529;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45410. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001781/211/93.

(080190681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.063.

M. François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001987/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

D & P Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.154.

Interfiduciaire S.A., domiciliataire de la société D & P Luxembourg, déclare par la présente la dénonciation du siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg de la société D & P Luxembourg, déjà notifiée à ses associés et à son gérant.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002015/1261/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Captain Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.685.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2008, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002018/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HBI Maisach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.362.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Maisach S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.362 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 5 May 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°1377, dated 18 July 2006, page 66085 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have

been lastly amended by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on October 16th, 2006, published in the Mémorial C, n° 2279 dated December 6th, 2006, page 109381;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Maisach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 116.362 et constituée en vertu d'un acte reçu le 5 mai 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1377 en date du 18 juillet 2006 à la page 66085 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, publiés au Mémorial C, sous le numéro 2279 en date du 6 décembre 2006, page 10938;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45409. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001782/211/93.

(080190673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

HBI Neukirchen-Vluyn S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.133.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Neukirchen-Vluyn S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.133 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 08 June 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°1570, dated 18 August 2006, page 75323 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed drawn up by the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 16th, 2006, published in the Mémorial C, n° 2279 dated December 6th, 2006, page 109369,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Neukirchen-Vluyn S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 117.133 et constituée en vertu d'un acte reçu le 08 juin 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1570 en date du 18 août 2006, page 75323 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu le 16 octobre 2006 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2279, en date du 6 décembre 2006, page 109369;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45408. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001783/211/93.

(080190669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Blafis Inc. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 102.427.

—
EXTRAIT

Le liquidateur, Madame Gabriele SCHNEIDER, à démissionné et le siège social auprès de International Corporate Activities, Intercorp S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002035/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Big Ben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.637.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Américo DAVID, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 1971, demeurant à L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

2) Monsieur Antonio DE OLIVEIRA ROCHA, indépendant, né à Mortagua (Portugal), le 13 septembre 1964, demeurant à L-3784 Tétange, 29, rue de Rumelange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BIG BEN S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Américo DAVID, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Antonio DE OLIVEIRA ROCHA, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Américo DAVID, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 1971, demeurant à L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Étang, gérant technique, et

- Monsieur Antonio DE OLIVEIRA ROCHA, indépendant, né à Mortagua (Portugal), le 13 septembre 1964, demeurant à L-3784 Tétange, 29, rue de Rumelange, gérant administratif.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DAVID; DE OLIVEIRA ROCHA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2008. Relation GRE/2008/4997. Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 12.500 à 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001800/231/120.

(080190843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Canal 3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.386.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FINANCE CONCEPT S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen (R.C.S. Luxembourg B 44.158),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} décembre 2008, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CANAL 3 INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 20 avril 2004;

- que le capital social de la société CANAL 3 INTERNATIONAL S.A., précitée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune;

- que la société FINANCE CONCEPT S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société CANAL 3 INTERNATIONAL S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la société CANAL 3 INTERNATIONAL S.A. et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 11 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 11 novembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et la clôture du registre des actions;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49775. Reçu: douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009001795/220/52.

(080191437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Sofininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.190.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOFININVEST LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175 Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'un pouvoir général daté du 11 mars 2008, dont une copie restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SOFININVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 20 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euros en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1285 du 5 septembre 2002;

- que le capital social de la société SOFININVEST S.A., précitée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune;

- que la société SOFININVEST LTD, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société SOFININVEST S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la société SOFININVEST S.A. et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48105. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009001796/220/52.

(080190849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 12.11.2007 que:

- La société Five Management S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 105.007 avec siège social à L-4024 Esch/Alzette, 371, route de Belval est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur José Antonio dit Antonio Hernandez Amaro. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale en 2010.

- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Roberto Vasta démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 12.11.2008 que:

- Monsieur José Antonio dit Antonio Hernandez Amaro est révoqué de son poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.12.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sarl

Signature

Référence de publication: 2009001835/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.085.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 8 décembre 2008

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 8 décembre 2008 que l'adresse du siège social de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 10 décembre 2008:

- Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.

Vegacenter

75 Parc d'Activités Capellen

L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, 15 décembre 2008.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009001838/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Venturi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 80.852.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009001848/5770/12.

(080191032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 88.849.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008 que l'adresse du siège social de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 10 décembre 2008:

- Hewlett-Packard Luxembourg Investments S.à r.l.

Vegacenter

75 Parc d'Activités Capellen

L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009001840/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.024.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008 que l'adresse du siège social de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 10 décembre 2008:

- Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.

Vegacenter

75 Parc d'Activités Capellen

L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009001842/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 88.848.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 10 décembre 2008 que l'adresse du siège social de la Société a été modifiée comme suit avec effet au 10 décembre 2008:

- Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l.

Vegacenter

75 Parc d'Activités Capellen

L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009001843/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Perpetuum Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 101.535.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société CLASSIC ADVISORS CORP., ayant son siège social Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower 14th Floor, Panama City, République de Panama, ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "PERPETUUM IMMOBILIER S.A.", ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, R.C.S. Luxembourg numéro B 101.535, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 941 du 22 septembre 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "PERPETUUM IMMOBILIER S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 645.000,- EUR (six cent quarante-cinq mille euros), représenté par 2.150 (deux mille cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 300,- EUR (trois cents euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "PERPETUUM IMMOBILIER S.A."

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme "PERPETUUM IMMOBILIER S.A."

V.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2008. Relation GRE/2008/5014. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001923/231/46.

(080191300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

NLF Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.638.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

ici représentée par Madame Véronique De Meester, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue des Bains, L-1212,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 décembre 2008, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparant, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "NLF ASSOCIES S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société aura également pour objet l'acquisition et la gestion de marque de fabrique ou de commerce, et leur valorisation par l'usage ou par la concession. Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actionnaires bénéficient d'un droit de préemption mutuel.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont alors un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société, conformément au paragraphe six du présent article.

Les actionnaires restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 45 (quarante-cinq) jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire ou en cas de décès. A défaut, l'agrément du non-actionnaire, ou des ayants-droits de l'actionnaire décédé, est réputé accordé de plein droit.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le prix unitaire proposé et tous les autres termes et conditions de paiement.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la phrase trois du paragraphe trois de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de 15 (quinze) jours commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant, respectivement ses ayants droit en cas de décès, et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable agréé désigné de commun accord par l'actionnaire cédant ou ses ayants droit et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Le droit de préemption devra porter sur l'intégralité des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans les six mois à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Ainsi, toute acquisition ou cession de titres de participation ou de marque de commerce ou de fabrique détenue par NLF S.A. requerra l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts. Suivant approbation par l'assemblée générale, de telles décisions seront alors soumises au Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et la représentation dans les opérations courantes de la Société, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
3. Est nommé administrateur unique et administrateur délégué à la gestion des opérations journalières:
MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, représentée de manière permanente par Madame Véronique De Meester, demeurant professionnellement au 3,, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIDUS GESTION SA, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3,, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 55.098.
5. Les mandats de l'administrateur et administrateur délégué ainsi que du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.
6. Le siège social de la société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 décembre 2008. LAC/2008/49317. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009001802/220/229.

(080190857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Cavok Investments & Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.642.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

2. Madame Josiane MONTENACH, employée privée, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CAVOK INVESTMENTS & TECHNOLOGIES".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. Frédéric DEFLORENNE, prénommé	CINQ CENT QUATRE-VINGT DIX (590) actions.
2. Josiane MONTENACH, prénommée	DIX (10) actions.
TOTAL:	SIX CENTS (600) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant le 31 décembre 2013:
 - a) Monsieur Guillaume MOREL, directeur de sociétés, né à Amiens (France), le 15 janvier 1972, demeurant 35 Cours du 14 Juillet, F-78300 Poissy (France).

b) Madame Josiane MONTENACH, employée privée, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

c) Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant le 31 décembre 2013:

La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S. à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Deflorenne, J. Montenach, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 décembre 2008 LAC/2008/49782. Reçu à 0,5%: trois cents euros (€ 300,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009001810/220/166.

(080190933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.395.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Citco C&T Holdings (Luxembourg) SARL en date du 1^{er} décembre 2008

L'associé Unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. John Beers ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet immédiat;

- de nommer M. Tim van Dijk ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose de la manière suivante:

- Tim van Dijk

- Kariem Abdellatif

- Doeke van der Molen

Leurs mandats ont une durée illimitée.

Il est rappelé qu'ils ont le pouvoir d'engager la Société par signature conjointe.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Doeke van der Molen / Kariem Abdellatif

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009001977/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009001845/236/11.

(080190700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001854/242/13.

(080191019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.806.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 15 décembre 2008

L'associé unique de la Société accepte les démissions de:

- Mr David Anand Ramroop en tant que gérant de la Société avec effet le 18 décembre 2008;

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet le 19 décembre 2008:

- Mr Andrew Charles Mutch Rhodes, né le 31 janvier 1970 à Oldham (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 140 London Wall, London EC2Y 5DN.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mr. Andrew Rhodes

- Mr. Michael Schraer

- Mr. Jonathan Murrin

- Mr. Alexis Kamarowsky

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino

- Mr. Jean-Marc Debaty

- Mme Danielle Caviglia.

A Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009001958/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

CIC CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001850/242/12.

(080190595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Home Decor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.181.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 12 décembre 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 décembre 2008 a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 12 décembre 2008 de la société Domels s.à r.l. ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg de sa fonction de gérant B.
- d'accepter la nomination avec effet au 12 décembre 2008 de Monsieur Flavio Marzona avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg de sa fonction de gérant B.
- d'accepter la nomination avec effet au 12 décembre 2008 de Monsieur Dimitri Holderbach avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg de sa fonction de gérant B.

Le conseil de gérance se compose dorénavant des personnes suivantes:

- Monsieur Alexander Edward Caries, gérant de classe A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant de classe B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Home Decor Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009001978/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Simac PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001851/242/12.

(080190606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Agence de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 37.462.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001853/242/12.

(080190614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.564.

—
EXTRAIT

Monsieur Urs Bressan a démissionné, avec effet immédiat le 28 août 2008, de sa fonction d'administrateur de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., en sursis de paiement

PricewaterhouseCoopers Sàrl

Administrateur

Représenté par Mr. Jean-François Kroonen

Référence de publication: 2009001959/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Mangrove II Founders S.C., Société Civile.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg E 552.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001855/242/12.

(080190894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Opczno Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.264.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009001856/242/13.

(080191436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

La Concorde, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.078.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2008 que:

1. L'assemblée accepte les démissions de Messieurs BEERNAERTS et LAM de leur poste d'administrateur.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires et de procéder à la nomination des personnes suivantes auxdits postes:
 - Monsieur Olivier LIEGEOIS, Bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

- Monsieur Luc GERONDAL, Fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Ces derniers reprendront les mandats de leurs prédécesseurs, qui arriveront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

3. L'assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA Luxembourg Sàrl en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

4. Est élue commissaire pour une durée de six années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, la société:

* REVICONSULT Sàrl, sise 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009001964/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

I & B Conseils Informatique et Bâtiment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 70.912.

— DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

1.- Monsieur Nikolaos KORNIOTAKIS, indépendant, demeurant à L-4688 Differdange, 15, rue Edmond Zinnen, agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

2.- la société à responsabilité limitée "BUILDING DESIGN SERVICES S.à r.l.", en abrégé "B.D.S. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23.595, représentée par son gérant Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée et ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "I&B CONSEILS INFORMATIQUE ET BATIMENT S.à r.l." avec siège social à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 765 du 14 octobre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.912.

- Que le capital social de ladite société est fixé à CINQ CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 500.000.-), divisé en CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 500.-) chacune entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteur de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité le 19 décembre 2008.

Un bilan de clôture a été dressé au 19 décembre 2008.

- Que partant, ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4688 Differdange, 15, rue Edmond Zinnen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.Korniotakis, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 22 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15582. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009002105/272/50.

(080191251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Eworks Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 décembre 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- M. Andréa Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Eric Scussel, employé privé, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009001974/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

GREP Toulouse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.261.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53720 ont déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009001875/211/10.

(080191192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.
